

Conseil Municipal du Mercredi 10 Avril 2019

1 – Compte Administratif Commune 2018

Cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

- Le Compte Administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur.
- Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécuté.
- Le Compte Administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré en dépenses et recettes pour chaque section, le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaire au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre :

Chapitre 011 : charges à caractère général – contient notamment la gestion des bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies, la réalisation du Bulletin Municipal, les cotisations et taxes diverses.

Il a été réalisé pour ce chapitre **175 805,11 €** de dépenses. Les gros postes de dépenses se déclinent de la manière suivante :

- 33 953,86 € pour l'énergie
- 6 536,83 € et 9 502,55 € de fournitures d'entretien et de petit équipement
- 21 321,35 € pour les locations de copieurs et l'ensemble modulaire pour la 8^{ème} classe qui représente à elle seule 4 % du chapitre 011 soit une charge de 7 068,47 € pour la commune pour la période d'août à décembre 2018.
- 14 582,01 € pour divers travaux sur les bâtiments communaux
- 18 136,32 € pour l'entretien de la voirie
- 8 893,39 € pour la maintenance
- 11 205,90 € pour l'assurance du personnel

-51 672,90 € pour tous les autres frais divers

Chapitre 012 : charges afférentes aux rémunérations du personnel - L'enveloppe prévue pour 2018 a été consommée à 95,40 %. Cela comprend :

-264 613,05 € pour la rémunération du personnel titulaire

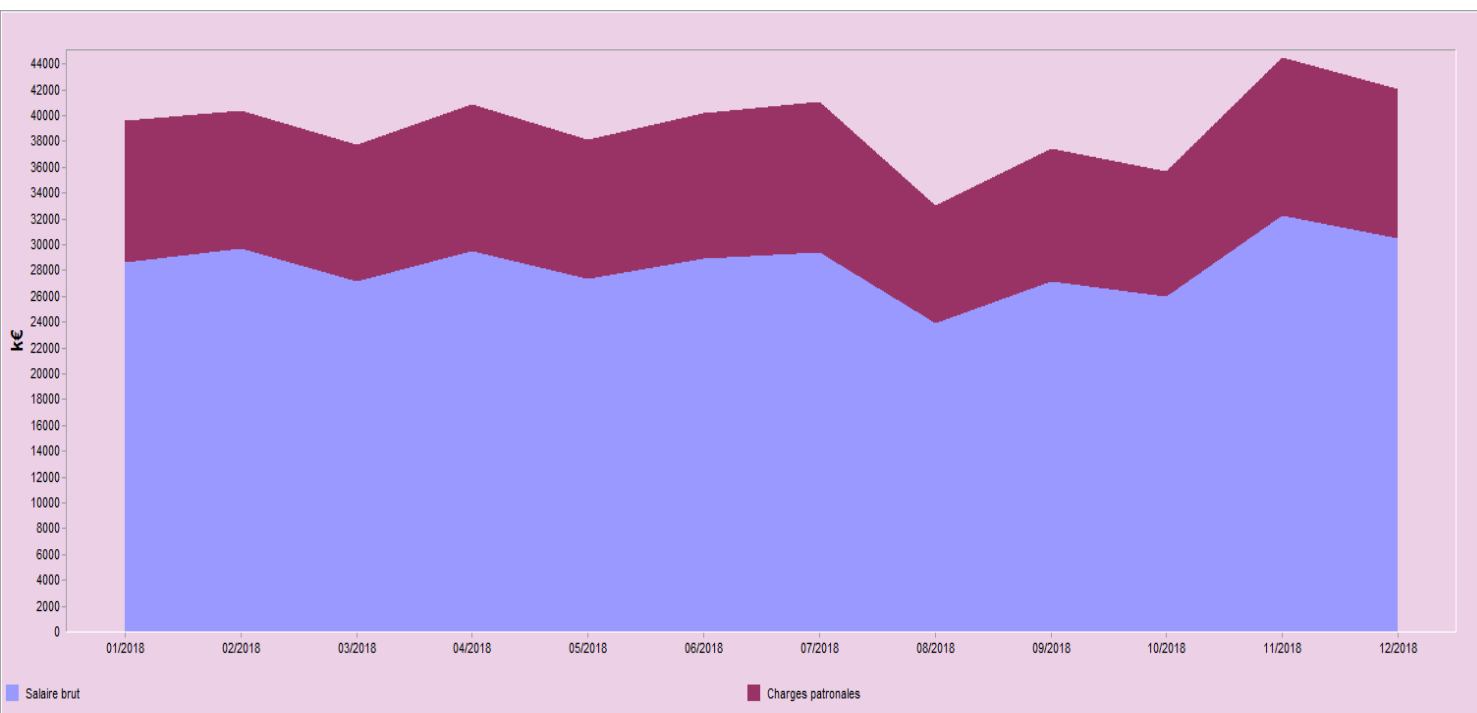
-46 497,44 € pour le personnel remplaçant. Il a fallu pallier à deux arrêts maladie assez long et à un congé maternité ce qui explique l'augmentation du chapitre 012 par rapport à 2017, soit 5,97 % de hausse.

-18 754,31 € de cotisation d'assurance du personnel

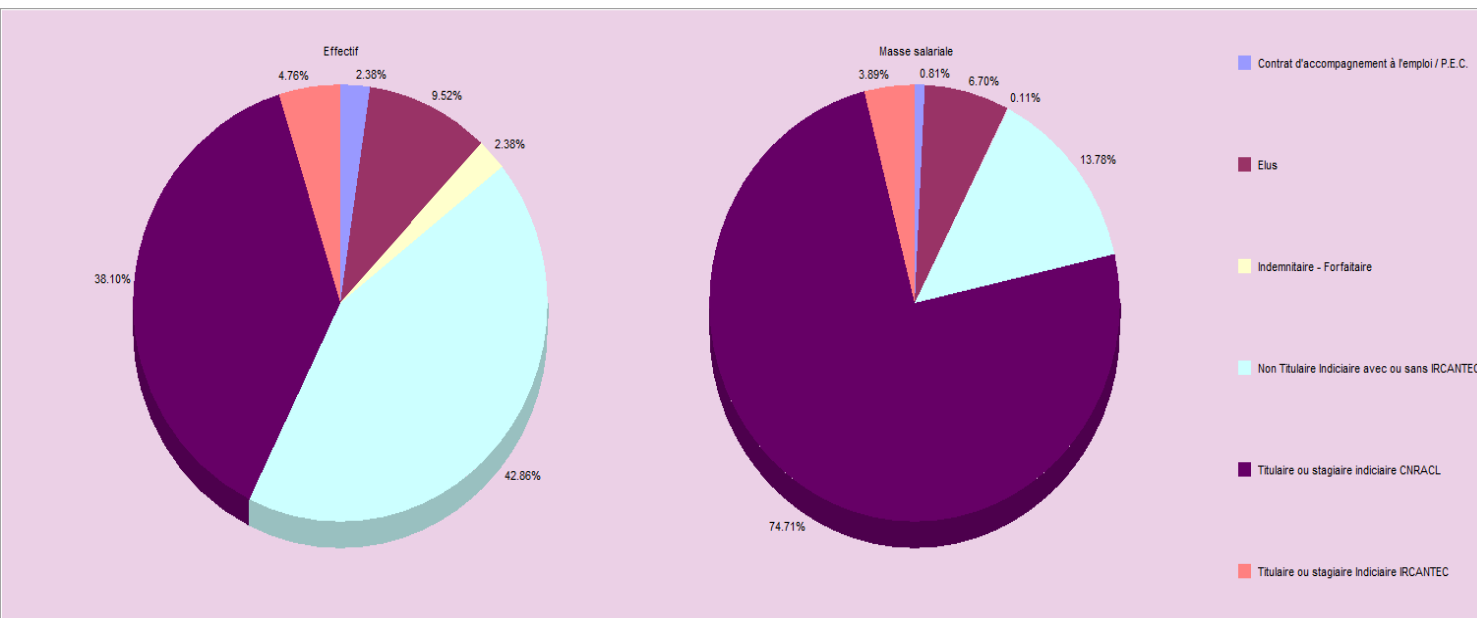
-136 281,44 € de charges sociales et cotisations aux caisses

Le chapitre 012 représente 44,82 % du budget de la commune.

Evolution de la Masse salariale par mois - COMMUNE DE SEGOUFIELLE – 2018



Répartition par catégorie de salariés depuis le début de l'année – COMMUNE DE SEGOUFIELLE – 2018



Chapitre 014 : Atténuations de produits – concerne les reversements AC à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour un montant de 108 533 € et les reversements de fiscalité pour 4 753 €.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante – Il contient notamment la subvention versée à la Caisse des Ecoles, la subvention au CCAS, la subvention aux associations, la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours :

-25 446,45 € pour les indemnités
-7 407,48 € pour les créances éteintes
-35 598,80 € pour le SDIS
-27 300 € pour la subvention de la Caisse des Ecoles
-3 000 € pour la subvention du CCAS
-11 930 € pour les subventions aux associations
-6 013,48 € de cotisations retraite
soit un global pour ce chapitre de 117 026,21 €

Chapitre 66 : Charges financières – Cela concerne les intérêts d'emprunts pour un montant de 42 235,45 € pour 2018.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles – Elles correspondent à l'annulation de titres sur exercices antérieurs et autres charges. Le montant pour 2018 est de 208 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections – concerne les amortissements pour 2018 soit un montant de 125 254,50 €

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse du fait de la dépense pour l'ensemble modulaire de la 8^{ème} classe, de la rémunération du personnel non titulaire dû à des agents en maladie.

Le taux de réalisation des dépenses de 2018 est de 91,86 % du budget prévisionnel : respect des principes de prévision budgétaire.

Récapitulatif dépenses réelles de fonctionnement de 2018

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	175 805.11
012	Charges de personnel et frais assimilés	466 146.24
014	Atténuations de produits	113 306.00
65	Autres charges de gestion courante	117 026.21
66	Charges financières	42 235.45
67	Charges exceptionnelles	208.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 254.50
	TOTAL DEPENSES	1 039 981.51

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- les produits issus de la fiscalité directe locale,
- les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- les produits des services,
- les produits financiers et exceptionnels.

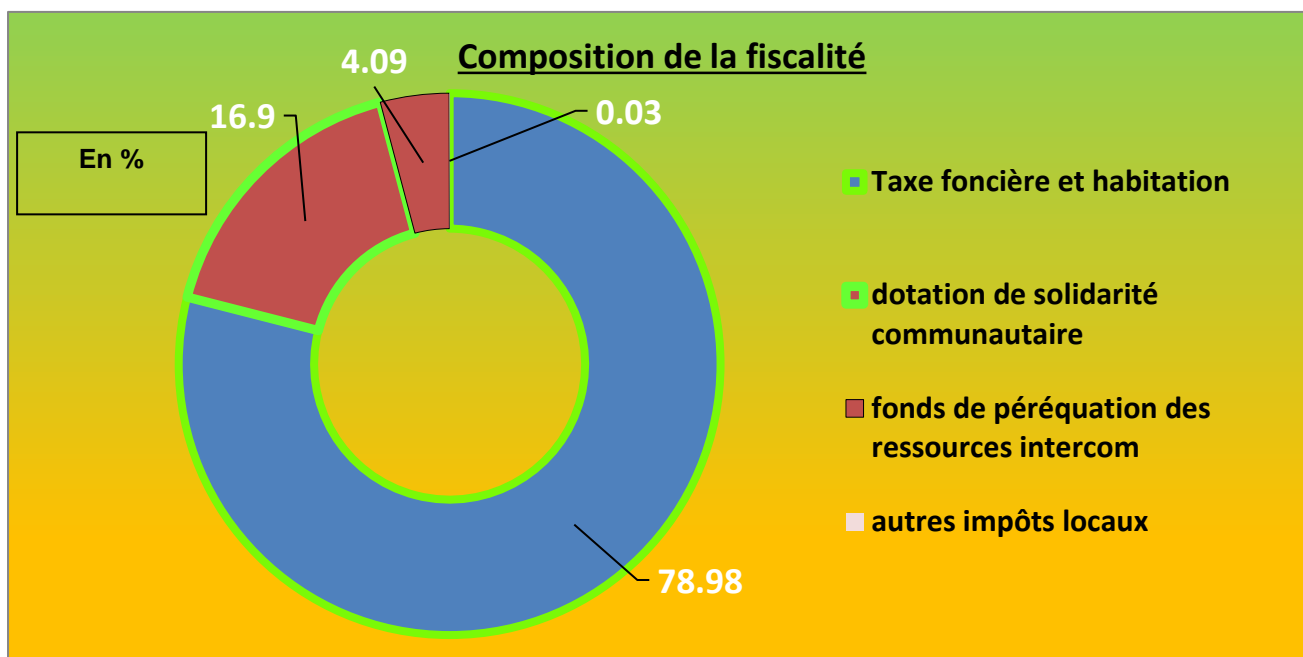
Chapitre 013 : Atténuation de charges – Remboursement sur rémunération du personnel lié aux différents arrêts maladie, et au remboursement sur charges pour un montant total de 29 309,41 €.

Chapitre 70 : Produits des services – Ce sont les recettes des produits d’exploitation du domaine public tels que les concessions de cimetière, les redevances d’occupation du domaine public, redevance d’enlèvement des ordures ménagères, mise à disposition du personnel mairie au service de l’eau, refacturation du personnel jeunesse à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Pour 2018, les recettes sont de 124 564,49 €.

Chapitre 73 : Les ressources fiscales 2018 – Elles représentent 31,90 % des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi :

- taxes foncières et habitation pour 301 659 € soit 78,98 %
- dotation de solidarité communautaire pour 64 565 € soit 16,90 %
- FPIC pour 15 611 € soit 4,09 %
- autres impôts locaux pour 97 € soit 0,03 %



Chapitre 74 : Dotations et participations –

Depuis quelques années, l’Etat baisse sensiblement sa contribution aux collectivités, on constate, entre autres, la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement soit – 3,15 % par rapport à 2017. En revanche, la dotation de la Solidarité Rurale est évolutive (+7,90 %) et les Dotations Nationales de Péréquation aussi sont en augmentation (+1,78 %).

Les autres recettes émanent d’autres organismes comme l’attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle pour 16 688,03 € pour 2018. Au global, les recettes du chapitre 74 représentent 246 367,54 € soit 20,58 % des recettes de fonctionnement.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante – concerne principalement les revenus locatifs : logements communaux pour 91 253,23 €. Les autres produits concernent le remboursement de l’ancien contrat du copieur mairie pour 4 977,24 €.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels –

- liés aux remboursements de sinistre pour 889, 67€
- vente d’un bien de maître pour 105 000 €

Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté –

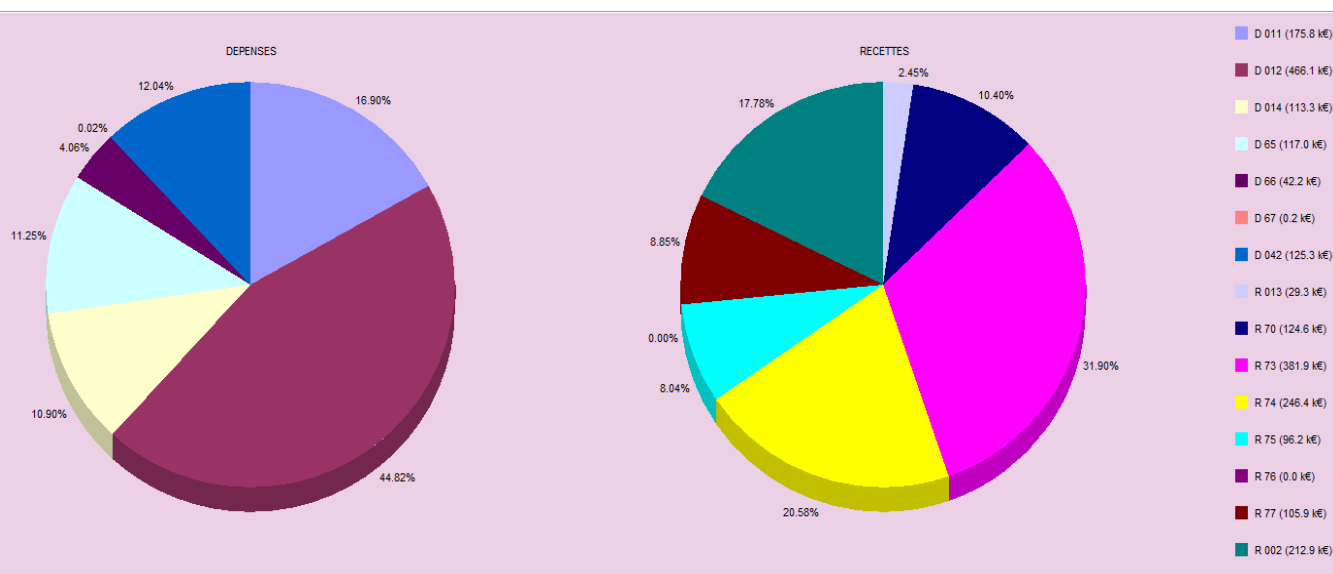
Il s’agit du report de l’excédent de fonctionnement pour 212 872,14 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement 2018

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	29 309.41
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	124 564.49
73	Impôts et taxes	381 932.00
74	Dotations, subventions et participations	246 367.54
75	Autres produits de gestion courante	96 230.47
76	Produits financiers	7.08
77	Produits exceptionnels	105 894.24
002	Excédent de fonctionnement reporté	212 872.14
	TOTAL RECETTES	1 197 177.37

**Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette –
COMMUNE DE SEGOUFIELLE - 2018**



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2018 à **119 457,98 €**. Elles représentent une baisse de 41,81 % par rapport au CA 2017.

Chapitre 16 : Emprunts –

Dépense obligatoire pour le remboursement du capital. Le remboursement 2018 du capital de la dette s'élève à 87 201,04 € en incluant le prêt CAF qui arrive à échéance en 2019.

Chapitre 21 : Immobilisations en cours – Elles concernent notamment :

- achat de vitrines extérieur mairie
- coffre de sécurité pour la régie
- boucle magnétique pour guichet

Ces dépenses s'élèvent à 1194,40 €.

Chapitre 001 : il s'agit du report du déficit d'investissement pour 29 216,34 €.

Récapitulatif des dépenses d'investissement 2018

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant

16	Emprunts et dettes assimilés	88 717.24
21	Immobilisations corporelles	1 194.40
23	Immobilisations en cours	330.00
001	Déficit d'investissement reporté	29 216.34
	TOTAL DEPENSES	119 457.98

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres,
 Les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus,
 Les recettes en lien avec l'urbanisme (permis de construire),
 L'emprunt

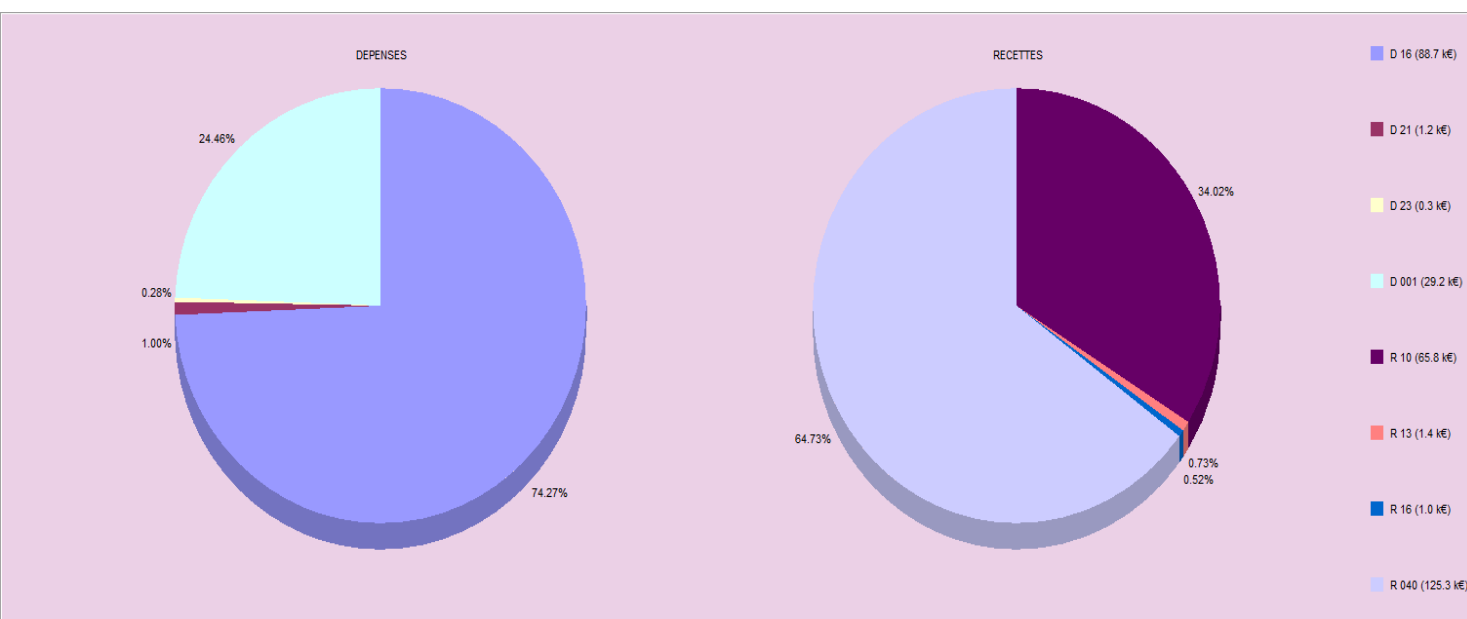
Les recettes d'investissement 2018 sont de **193 502,54 €**, dont 68 248,04 € de recettes réelles :

- FCTVA pour 10 924 €
- taxe d'aménagement pour 25 695,78 €
- excédent de fonctionnement capitalisé pour 29 216,34 €
- subventions d'investissement reçues pour 1 406,92 €

Récapitulatif des recettes d'investissement 2018

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 836.12
13	Subventions d'investissement reçues	1 406.92
16	Emprunts et dettes assimilés	1 005.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 254.50
	TOTAL RECETTES	193 502.54

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette – COMMUNE DE SEGOUFIELLE - 2018



SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BP 2018	MANDATE	ENS	REALISE CA 2018	% REALISE
DEPENSES		1 131 520.00	996 037.85	43 943.66	1 039 981.51	91.86%
ARTICLE	LIBELLE COMPTE					
CHAP 011	Charge à caractère général	278 910.00	169 858.25	5 946.86	175 805.11	63.03%
60612	Fourn. Non stockable Energie Electricité	30 070.00	33 953.86	0.00	33 953.86	112.92%
60621	Combustibles	2 000.00	1 964.00	165.80	2 129.80	106.49%
60622	Carburants	1 300.00	1 141.46	47.05	1 188.51	91.42%
60623	Alimentation	200.00	255.66	462.16	717.82	358.91%
60631	Fournitures d'entretien	4 000.00	6 353.86	182.97	6 536.83	163.42%
60632	Fournitures de petit équipement	7 000.00	9 427.55	75.00	9 502.55	135.75%
60636	Vêtements de travail	700.00	1 048.66	0.00	1 048.66	149.81%
6064	Fournitures administratives	3 000.00	3 112.93	201.48	3 314.41	110.48%
6065	Livres, disques, cassettes (biblio, médiathèque)	1 500.00	2 208.56	310.00	2 518.56	167.90%
6068	Autres matières et fournitures	0.00	353.45	0.00	353.45	0.00%
611	Contrats de prestations de services	0.00	745.59	900.00	1 645.59	0.00%
6132	Locations immobilières	250.00	784.08	153.27	937.35	374.94%
6135	Locations mobilières	15 000.00	21 321.35	0.00	21 321.35	142.14%
61521	Terrains	4 000.00	1 785.60	0.00	1 785.60	44.64%
615221	Bâtiments publics	3 365.00	14 139.45	442.56	14 582.01	433.34%
615228	Autres bâtiments	3 000.00	1 176.48	0.00	1 176.48	39.22%
615231	Voiries	12 500.00	15 796.32	2 340.00	18 136.32	145.09%
61551	Matériel roulant	4 000.00	2 325.74	0.00	2 325.74	58.14%
61558	Autres biens mobiliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
6156	Maintenance (logiciel)	5 000.00	8 379.86	513.53	8 893.39	177.87%
6161	Assurances multirisques	12 000.00	11 205.90	0.00	11 205.90	93.38%
617	Etudes et recherches	0.00	621.00	0.00	621.00	0.00%
6182	Documentation générale et technique	200.00	390.40	0.00	390.40	195.20%
6184	Versement à des organismes de formation	2 500.00	1 374.00	0.00	1 374.00	54.96%
6188	Autres frais divers	500.00	3 377.60	0.00	3 377.60	675.52%
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600.00	524.96	0.00	524.96	87.49%
6226	Honoraires	500.00	464.01	0.00	464.01	92.80%
6231	Annonces, insertions, impressions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
6232	Fêtes et cérémonies	3 500.00	2 812.13	116.78	2 928.91	83.68%
6236	Catalogues et imprimés	3 500.00	1 400.00	0.00	1 400.00	40.00%

6238	Divers	136 250.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
6241	Transports de biens	800.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
6251	Voyages et déplacements	0.00	65.28	0.00	65.28	0.00%
6257	Réceptions	0.00	21.00	0.00	21.00	0.00%
6261	Frais d'affranchissement	2 500.00	2 220.52	0.00	2 220.52	88.82%
6262	Frais de télécommunications	2 900.00	3 086.71	36.26	3 122.97	98.64%
627	Services bancaires et assimilés	0.00	164.67	0.00	164.67	0.00%
6281	Concours divers (cotisations)	3 000.00	3 127.89	0.00	3 127.89	104.26%
6282	Frais gardiennage (église, forêts, bois communaux...)	50.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
6283	Frais de nettoyage des locaux	0.00	1 069.02	0.00	1 069.02	0.00%
62876	Au GFP de rattachement	6 725.00	5 013.70	0.00	5 013.70	74.55%
6288	Autres services extérieurs	0.00	10.00	0.00	10.00	0.00%
63512	Taxes foncières	6 500.00	6 635.00	0.00	6 635.00	102.08%
CHAP 012	Charges de personnel et frais assimilés	488 300.00	463 748.24	2 398.00	466 146.24	95.40%
6218	Autre personnel extérieur	5 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
6332	Cotisations versées au FNAL	300.00	255.00	0.00	255.00	85.00%
6336	Cotisation ctre national et CNFPT	6 000.00	5 815.69	0.00	5 815.69	96.93%
6338	Autres impôts, taxes et verst assimilés sur rémunération	800.00	814.18	0.00	814.18	101.77%
6411	Rémunération principale titulaires	285 000.00	264 613.05	0.00	264 613.05	92.85%
64112	NBI, Supplément familial de traitement et ind	0.00	0.00	0.00		0.00%
6413	Rémunération principale non titulaires	25 000.00	46 497.44	0.00	46 497.44	184.83%
64162	Emplois d'avenir	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
64168	Autres emplois d'insertion	0.00	3 425.20	0.00	3 425.20	0.00%
6451	Cotisations à l'URSSAF	67 000.00	47 257.24	2 398.00	49 655.24	74.11%
6453	Cotisations caisse de retraite	75 000.00	71 197.28	0.00	71 197.28	94.93%
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 000.00	2 409.85	0.00	2 409.85	240.99%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000.00	18 754.31	0.00	18 754.31	93.77%
6475	Médecine du travail, pharmacie	500.00	44.00	0.00	44.00	80.80%
6478	Autres charges sociales diverses	2 700.00	2 665.00	0.00	2 665.00	98.70%
CHAP 014	Atténuations de produits	132 380.00	113 306.00	0.00	113 306.00	85.59%
739211	Attributions de compensation	132 380.00	108 553.00	0.00	108 553.00	82.00%
73928	Autres prélèvements pour reversements de	0.00	4 753.00	0.00	4 753.00	0.00%

	fiscalité					
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	125 780.00	81 427.41	35 598.80	117 026.21	93.04%
6531	Indemnités	29 500.00	25 446.45	0.00	25 446.45	86.26%
6533	Cotisations de retraite	6 200.00	6 013.48	0.00	6 013.48	96.99%
6535	Formation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
6541	Créances admises en non-valeur	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
6542	Créances éteintes	9 700.00	7 407.48	0.00	7 407.48	76.37%
6553	Service d'incendie	35 600.00	0.00	35 598.80	35 598.80	100.00%
65541	Contrib fonds compens charges territoriales	500.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
65548	Autres contributions	50.00	330.00	0.00	330.00	660.00%
657361	Caisse des écoles	27 300.00	27 300.00	0.00	27 300.00	100.00%
657362	CCAS	3 000.00	3 000.00	0.00	3 000.00	100.00%
6574	Subv fonct aux assoc et autres pers de droits privé	11 930.00	11 930.00	0.00	11 930.00	100.00%
CHAP 66	Charges financières	43 200.00	42 235.45	0.00	42 235.45	97.77%
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 200.00	42 235.45	0.00	42 235.45	97.77%
CHAP 67	Charges exceptionnelles	1 000.00	208.00	0.00	208.00	20.80%
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000.00	208.00	0.00	208.00	20.80%
6745	Subventions aux personnes de droit privé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
678	Autres charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
CHAP 023	Virement à la section d'investissement	41 690.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
023	Virement à la section d'investissement	41 690.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
CHAP 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 260.00	125 254.50	0.00	125 254.50	618.24%
6811	Dot aux amort des immo incorporelles et corporelles	20 260.00	20 254.50	0.00	20 254.50	99.97%
675	Valeurs comptables des immobilisations	0.00	84 040.00	0.00	84 040.00	0.00%
6761	Diff sur réalisations (positives) transf	0.00	20 960.00	0.00	20 960.00	0.00%
RECETTES		1 131 520.00	1 197 177.37	0.00	1 197 177.37	105.83%
ARTICLE	LIBELLE COMPTE					
CHAP 013	Atténuations de charges	36 000.00	29 309.41	0.00	29 309.41	81.42%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00	26 088.68	0.00	26 088.68	0%
6459	Remboursements sur charges de S.S et prévoyance	36 000.00	3 220.73	0.00	3 220.73	8.95%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
CHAP 70	Produits des services, domaine et	163 550.00	124 564.49	0.00	124 564.49	76.16%

	ventes diverses					
7023	Menus produits forestiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	200.00	243.92	0.00	243.92	121.96%
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	200.00	203.00	0.00	203.00	101.50%
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	850.00	855.54	0.00	855.54	100.65%
7062	Redevances et droits des serv à caractère culturel	0.00	683.98	0.00	683.98	0%
70841	Aux budgets annexes, régies munic, ccas et caisse	52 300.00	35 812.83	0.00	35 812.83	68.48%
70846	au GFP de rattachement	105 000.00	66 704.98	0.00	66 704.98	63.53%
70876	par le GFP de rattachement	0.00	19 200.00	0.00	19 200.00	0%
70878	par d'autres redevables	5 000.00	860.24	0.00	860.24	17.20%
CHAP 73	Impôts et taxes	375 600.00	381 932.00	0.00	381 932.00	101.69%
73111	Taxes foncières et d'habitation	300 000.00	301 659.00	0.00	301 659.00	100.55%
73212	Dotation de solidarité communautaire	64 600.00	64 565.00	0.00	64 565.00	0%
73223	Fonds de péréquation des ress com et intercom	11 000.00	15 611.00	0.00	15 611.00	99.95%
7381	Taxe addit aux droits de mut ou taxe pub foncière	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0.00	97.00	0.00	97.00	141.92%
CHAP 74	Dotations, subventions et participations	257 620.00	246 367.54	0.00	246 367.54	95.63%
7411	Dotation forfaitaire	95 000.00	93 199.00	0.00	93 199.00	98.10%
74121	Dotation de solidarité rurale	47 000.00	50 071.00	0.00	50 071.00	106.53%
74127	Dotatation nationale de péréquation	51 000.00	50 984.00	0.00	50 984.00	99.97%
744	FCTVA	620.00	611.00	0.00	611.00	98.55%
74712	Emplois d'avenir	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
74718	Autres	10 000.00	462.00	0.00	462.00	4.62%
74748	Autres communes	0.00	1 480.00	0.00	1 480.00	0%
7478	Autres organismes	0.00	381.00	0.00	381.00	0%
7482	Compens perte taxe ad aux droits mut, taxe pub fonc	22 000.00	19 658.31	0.00	19 658.31	89.36%
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	21 000.00	0.00	0.00	0.00	0%
748314	Dotation unique compensations spécifiques à la TP	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
74832	Attribution du fonds départemental de taxe prof	0.00	16 688.03	0.00	16 688.03	0%
74834	Etat-compens au titre	3 200.00	2 896.00	0.00	2 896.00	90.50%

	exonérations taxes foncières					
74835	Etat-compens au titre exonérations taxes d'habitation	4 800.00	5 111.00	0.00	5 111.00	106.48%
7484	Dotation de recensement	0.00	2 004.00	0.00	2 004.00	0%
7488	Autres attributions et participations	3 000.00	2 822.20	0.00	2 822.20	94.07%
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	90 500.00	96 230.47	0.00	96 230.47	106.33%
752	Revenus des immeubles	90 000.00	91 253.23	0.00	91 253.23	101.39%
757	Redevances versées par fermiers et concessionnaires	500.00	0.00	0.00	0.00	0%
758	Produits divers de gestion courante	0.00	1 360.56		1 360.56	0%
7588	Produits divers de gestion courante	0.00	3 616.68	0.00	3 616.68	0%
CHAP 76	Produits financiers	0.00	7.08	0.00	7.08	0%
761	Produits de participations	0.00	7.08	0.00	7.08	0%
CHAP 77	Produits exceptionnels	0.00	105 894.24	0.00	105 894.24	0%
7718	Autres produits exceptionnels sur op de gestion	0.00	4.57	0.00	4.57	0%
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
775	Produites des cessions d'immobilisation	0.00	105 000.00	0.00	105 000.00	0%
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	889.67	0.00	889.67	
CHAP 002	Excédent de fonctionnement reporté	208 250.00	212 872.14	0.00	212 872.14	102.22%
002	Excédent de fonctionnement reporté	208250.00	212 872.14	0.00	212 872.14	102.22%

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP 2018	MANDATE	ENS	REALISE CA 2018	% REALISE
DEPENSES		126 890.00	119 457.98	0.00	119 457.98	94.14%
ARTICLE	LIBELLE COMPTE					
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	89 400.00	88 717.24	0.00	88 717.24	99.24%
1641	Emprunts en euros	83 200.00	83 201.04	0.00	83 201.04	100%
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 200.00	1 516.20	0.00	1 516.20	68.92%
16878	Autres organismes et particuliers	4 000.00	4 000.00	0.00	4 000.00	100%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	7 920.00	1 194.40	0.00	1 194.40	15.08%
21311	Hôtel de ville	4 800.00	0.00	0.00	0.00	0%
21312	Bâtiments scolaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 620.00	0.00	0.00	0.00	0%
2132	Immeubles de rapport	0.00	0.00	0.00	0.00	0%

2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
2184	Mobilier	500.00	0.00	0.00	0.00	0%
2188	Autres immobilisations corporelles	0.00	1 194.40	0.00	1 194.40	0%
CHAP 23	Immobilisations en cours	350.00	330.00	0.00	330.00	94.29%
2313	Constructions	350.00	330.00	0.00	330.00	94.29%
CHAP 041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
204132	Bâtiments et installations	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
CHAP 001	Déficit d'investissement reporté	29 220.00	29 216.34	0.00	29 216.34	99.99%
001	Déficit d'investissement reporté	29 220.00	29 216.34	0.00	29 216.34	99.99%
RECETTES		126 890.00	193 502.54	0.00	193 502.54	152.65%
ARTICLE	LIBELLE COMPTE					
CHAP 10	Dotations, fonds divers et réserves	62 215.00	65 836.12	0.00	65 836.12	106.15%
10222	FCTVA	11 000.00	10 924.00	0.00	10 924.00	101.18%
10226	Taxe d'aménagement	22 000.00	25 695.78	0.00	25 695.78	116.80%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	29 215.00	29 216.34	0.00	29 216.34	100%
CHAP 13	Subventions d'investissement reçues	1 725.00	1 406.92	0.00	1 406.92	81.56%
1321	Etats et établissements nationaux	1 725.00	0.00	0.00	0.00	0%
1322	Régions	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
1323	Départements	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00	1 406.92	0.00	1 406.92	0%
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	1 000.00	1 005.00	0.00	1 005.00	100.50%
165	Dépôts et cautionnements reçus	1000.00	1 005.00	0.00	1 005.00	100.50%
CHAP 001	Excédent d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
001	Excédent d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
CHAP 021	Virement de la section de fonctionnement	41 690.00	0.00	0.00	0.00	0%
021	Virement de la section de fonctionnement	41 690.00	0.00	0.00	0.00	0%
CHAP 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 260.00	125 254.50	0.00	125 254.50	618.24%
2802	Frais liés doc urbanisme et numérisation cadastre	1 520.00	1 520.00	0.00	1 520.00	100%

28031	Frais d'étude	421.00	421.00	0.00	421.00	100%
280411	Bâtiments et installations	880.00	880.00	0.00	880.00	100%
280413	Bâtiments et installations	9 825.00	9 825.00	0.00	9 825.00	100%
2804158	Bâtiments et installations	1 807.00	1 807.00	0.00	1 807.00	100%
280441	Bâtiments et installations	5 807.00	5 801.50	0.00	5 801.50	100%
192	Plus ou moins-values sur cesions d'immo	0.00	20 960.00	0.00	20 960.00	0%
2111	Terrains nus	0.00	84 040.00	0.00	84 040.00	0%
CHAP 041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	0.00	0.00	0.00	0.00	0%

excédent de fonctionnement 2018	157 195.86
---------------------------------	-------------------

excédent d'investissement 2018	74 044.56
--------------------------------	------------------

Le Conseil prend acte de ce compte administratif 2018 de la commune et le valide à l'unanimité.

2 – Compte Administratif Eau et Assainissement 2018

I.Cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service de l'Eau et Assainissement communal.

Vous avez le détail de ce compte administratif par article en annexe de votre dossier.

II.Le compte administratif 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorière.

A.La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service.

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	68 886,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 812,83
014	Atténuations de produits	27 545,00
65	Autres charges de gestion courante	5 842,15
66	Charges financières	9 056,59
67	Charges exceptionnelles	1 875,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 223,99
	TOTAL DEPENSES	200 242,87

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant

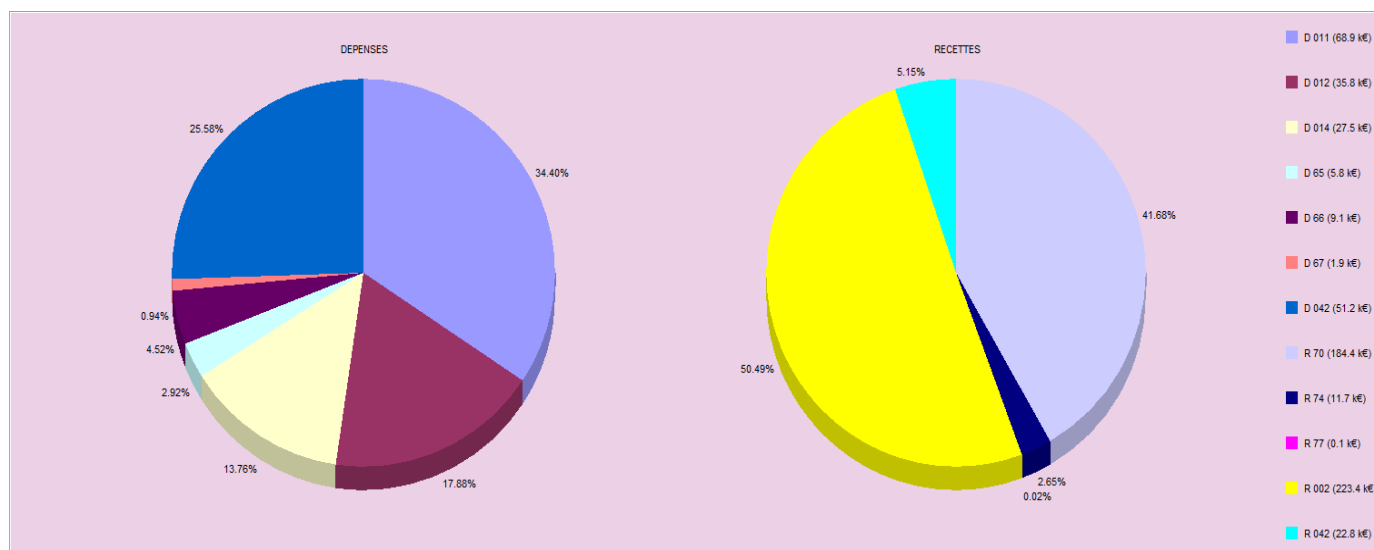
70	Vente de produits finis, prestations de services,	184 393,40
74	Subventions d'exploitation	11 743,00
77	Produits exceptionnels	103,55
002	Excédent de fonctionnement reporté	223 364,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 805,00
	TOTAL RECETTES	442 409,84

Les dépenses de fonctionnement du service de l'Eau et Assainissement sont constituées par l'entretien et la consommation de la station de pompage et des installations du service (réseaux d'eau, etc...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont légèrement en baisse en 2018 par rapport à 2017 (- 22 883,37 €).

Les amortissements représentent une part importante des dépenses de fonctionnement soit 25,58 %.

**Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette –
EAU DE SEGOUFIELLE – 2018**



41,68 % des recettes de fonctionnement du service des eaux proviennent de la vente d'eau aux abonnés (chapitre 70) :

- vente d'eau aux abonnés (63 941,31 €)
- abonnement et ouvertures compteurs (119 755,09 €)
- travaux de branchement (697 €)

Les recettes perçues au chapitre 74 correspondent à la quote-part des subventions de l'agence de l'Eau soit 11 743 €.

Les amortissements des subventions représentent 5,15 % des recettes et viennent en diminution des amortissements des immobilisations du service.

La moitié des recettes provient surtout de l'excédent de fonctionnement, reporté chaque année (50,49 %).

B.La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du service de l'Eau de Ségoufielle à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'études et de travaux sur des réseaux déjà existants ou nouveaux.

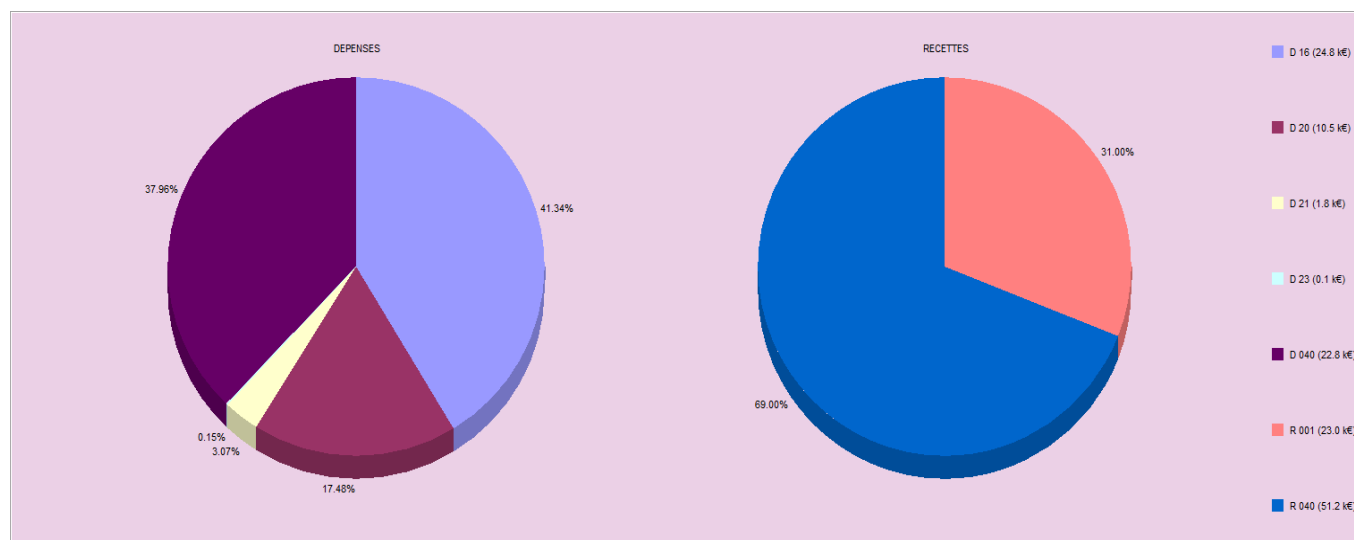
En recettes, il s'agit généralement de subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	24 837,25
20	Immobilisations incorporelles	10 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 846,37
23	Immobilisations en cours	91,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 805,00
	TOTAL DEPENSES	60 079,62

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	23 011,28
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 223,99
	TOTAL RECETTES	74 235,27

Il y a eu très peu de dépenses d'investissement sur ce budget en 2019

**Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette –
EAU DE SEGOUFIELLE – 2018**



C. Etat de la dette :

Le remboursement du capital des emprunts en cours du service des eaux représente 24 837,25 € soit 41,34 % de la dépense d'investissement.

Le Conseil prend acte de ce compte administratif du service Eau et Assainissement et le valide à l'unanimité.

3 – Budget Primitif 2019 Commune

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été établi avec la volonté de la poursuite du désendettement, de la maîtrise des dépenses, de ne pas augmenter la fiscalité, de poursuivre les projets engagés.

2. Budget principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 076 300 €**.

RECETTES

Les atténuations de charges (chap 013) sont prévues pour **25 000 €**. Elles comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physiques.

Le produit des services (chap 70) est estimé à **146 400 €**. Ce produit est constitué principalement de :

- la mise à disposition du personnel mairie auprès du service des eaux de la commune pour 55 000 €.
- la refacturation du personnel jeunesse auprès de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour 67 000 €.
- la refacturation des frais de fonctionnement des bâtis de la commune à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine pour 17 500 €.
- des différentes redevances pour un montant de 6 900 €.

Les impôts et taxes (chap 73) s'élèveront à **380 600 €**. Ce poste est composé :

- du produit des taxes foncières et habitation pour 302 000 €.
- de la dotation de solidarité communautaire pour 64 600 €.
- du fonds de péréquation des ressources intercommunautaires pour 14 000 €.

Les dotations et participations (chap 74) sont prévues à hauteur de **243 100 €**. Elles sont composées de :

- dotation forfaitaire pour 94 000 €
- dotation de solidarité rurale pour 50 000 €
- dotation nationale de péréquation pour 51 000 €
- FCTVA pour 600 €
- refacturation vers d'autres communes pour 1 500 €
- compensation aux droits de mutation pour 20 000 €
- fonds départemental de taxe professionnelle pour 15 000 €
- allocations compensatrices versées par l'Etat pour 8 000 €
- autres subventions pour 3 000 €

Les produits de gestion courante (chap 75) pour **97 100 €**. Ils viennent principalement des revenus des immeubles. Il s'agit des loyers des logements communaux pour 92 000 €. Le reste étant des produits divers de gestion courante et redevance versées par les fermiers pour un montant global de 5 100 €.

Les produits exceptionnels (chap 77) sont estimés à **27 000 €**.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2018 sur l'année 2019 (chap 002) est de **157 100 €**.

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	25 000.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	146 400.00
73	Impôts et taxes	380 600.00
74	Dotations, subventions et participations	243 100.00
75	Autres produits de gestion courante	97 100.00
77	Produits exceptionnels	27 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	157 100.00
	TOTAL RECETTES	1 076 300.00

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 076 300 €**.

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	333 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	451 700.00
014	Atténuations de produits	110 000.00
65	Autres charges de gestion courante	121 000.00
66	Charges financières	40 000.00
67	Charges exceptionnelles	600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
	TOTAL DEPENSES	1 076 300.00

Les charges à caractère général (chap 011) sont prévues à hauteur de **333 000 €**. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, location de l'ensemble modulaire pour la 8ème classe, etc...

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant.

Les charges de personnel (chap 012) s'établissent à **451 700 €**. Les éléments clés de ce chapitre afin de maîtriser ce budget sont :

- Pas de création de poste
- Remplacement au cas par cas des départs à la retraite et des agents absents en longue durée.

Les atténuations de produits (chap 014) sont constituées du reversement de produits et fonds de péréquation à l'Etat pour **110 000 €**.

Les charges de gestion courante (chap 65) s'élèvent à **121 000 €** et prévoit :

La participation (subvention de fonctionnement) aux budgets s'élèvent 32 200 € décomposée comme suit :

- 28 800 € au budget de la Caisse des Ecoles
- 3 400 € au budget du CCAS

Les autres charges se déclinent de la manière suivante :

- Le versement des indemnités aux élus pour 26 000 €
- Le contingent au service incendie pour 37 000 €
- Les subventions aux associations pour 13 900 €
- Autres charges pour 11 900 €.

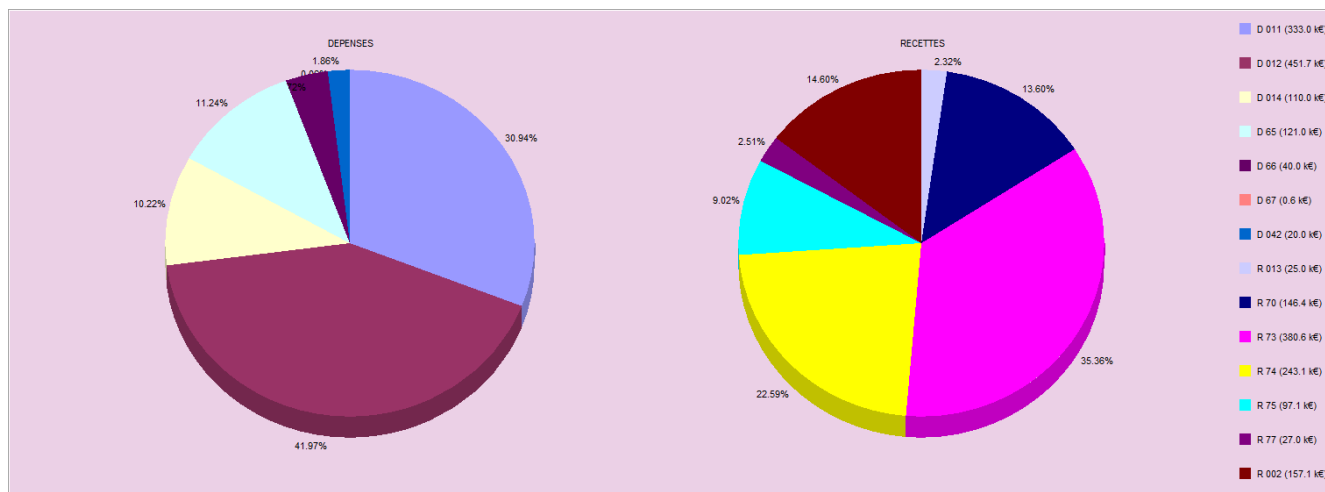
Les charges financières sont prévues (chap 66) à hauteur de **40 000 €**.

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Les charges exceptionnelles (chap 67) pour **600 €** : elles sont composées de l'annulation de titres émis sur les exercices précédents.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 042) pour **20 000 €**. Il s'agit des amortissements.

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE DE SEGOUFIELLE - BP - 2019



2.2 Section d'investissement

RECETTES

Les recettes s'élèvent à **132 100 €**.

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	36 100.00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000.00
001	Excédent d'investissement reporté	74 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
	TOTAL RECETTES	132 100.00

Elles sont constituées :

- Des dotations (chap 10) : 36 100€ (concerne la FCTVA et la taxe d'aménagement)
- Des dépôts de garantie de loyers (chap 16) : 2 000 €
- De l'excédent d'investissement reporté (chap 001) : 74 000 €
- Des immobilisations (chap 040) : 20 000 €

DEPENSES

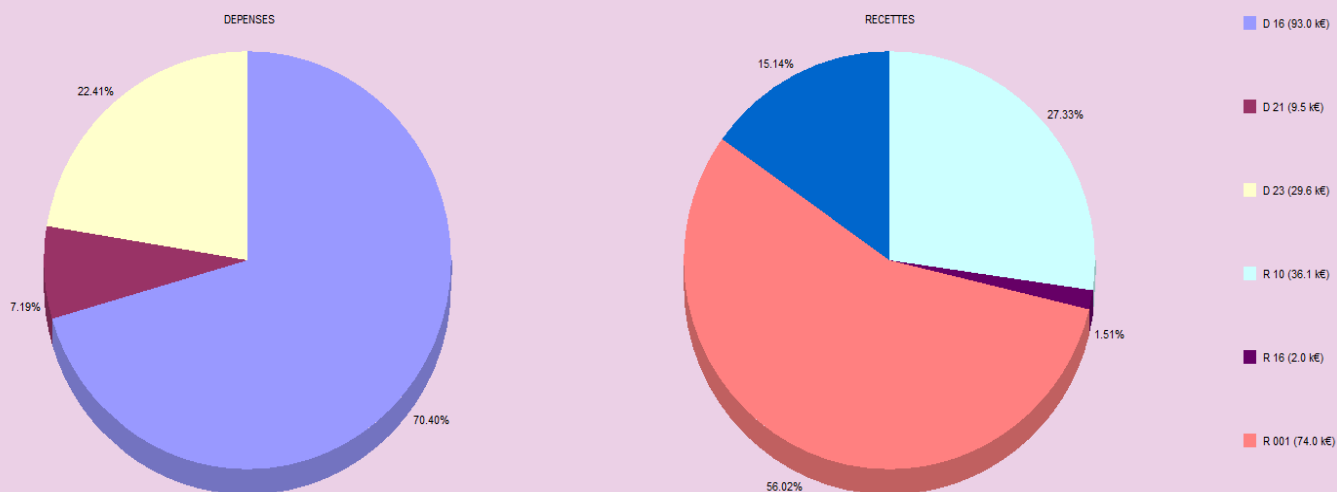
Les dépenses d'investissement s'élèvent à **132 100 €**.

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	93 000.00
21	Immobilisations corporelles	9 500.00
23	Immobilisations en cours	29 600.00
	TOTAL DEPENSES	132 100.00

Les principaux postes sont :

- Les emprunts (chap 16) : 93 000 €
- Immobilisations corporelles (chap 21) : 9 500 €
- immobilisations en cours (chap 23) : 29 600 €

**Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette –
COMMUNE DE SEGOUFIELLE - BP - 2019**



SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BP 2019
DEPENSES		1 076 300.00
ARTICLE	LIBELLE COMPTE	
CHAP 011	Charge à caractère général	333 000.00
60612	Fourn. Non stockable Energie Electricité	30 000.00
60621	Combustibles	2 500.00
60622	Carburants	1400.00
60623	Alimentation	800.00
60631	Fournitures d'entretien	5000.00
60632	Fournitures de petit équipement	9 000.00
60636	Vêtements de travail	1 200.00
6064	Fournitures administratives	3 500.00
6065	Livres, disques, cassettes (biblio, médiathèque)	2 500.00
6068	Autres matières et fournitures	500.00
611	Contrats de prestations de services	1 600.00
6132	Locations immobilières	1 000.00
6135	Locations mobilières	21 000.00
61521	Terrains	2 500.00
615221	Bâtiments publics	15 000.00
615228	Autres bâtiments	2 000.00
615231	Voiries	25 000.00
61551	Matériel roulant	3 500.00

61558	Autres biens mobiliers	0.00
6156	Maintenance (logiciel)	9 500.00
6161	Assurances multirisques	12 000.00
617	Etudes et recherches	1 000.00
6182	Documentation générale et technique	500.00
6184	Versement à des organismes de formation	1 500.00
6188	Autres frais divers	2 500.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600.00
6226	Honoraires	500.00
6231	Annonces, insertions, impressions	0.00
6232	Fêtes et cérémonies	3 500.00
6236	Catalogues et imprimés	1 500.00
6238	Divers	143 900.00
6241	Transports de biens	500.00
6251	Voyages et déplacements	3 000.00
6257	Réceptions	500.00
6261	Frais d'affranchissement	2 500.00
6262	Frais de télécommunications	3 500.00
627	Services bancaires et assimilés	200.00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500.00
6282	Frais gardiennage (église, forêts, bois communaux...)	100.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 100.00
62876	Au GFP de rattachement	6 000.00
6288	Autres services extérieurs	100.00
63512	Taxes foncières	7 000.00
CHAP 012	Charges de personnel et frais assimilées	451 700.00
6218	Autre personnel extérieur	0.00
6332	Cotisations versées au FNAL	300.00
6336	Cotisation ctre national et CNFPT	6 100.00
6338	Autres impôts, taxes et verst assimilés sur rémunération	900.00
6411	Rémunération principale titulaires	276 000.00
64112	NBI, Supplément familial de traitement et ind	0.00
6413	Rémunération principale non titulaires	12 000.00
64162	Emplois d'avenir	0.00
64168	Autres emplois d'insertion	7 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	48 000.00
6453	Cotisations caisse de retraite	75 400.00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100.00
6478	Autres charges sociales diverses	2 900.00
CHAP 014	Atténuations de produits	110 000.00
739211	Attributions de compensation	110 000.00
73928	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	0.00
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	121 000.00
6531	Indemnités	26 000.00
6533	Cotisations de retraite	6 200.00
6535	Formation	0.00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000.00
6542	Créances éteintes	3 000.00

6553	Service d'incendie	37 000.00
65541	Contrib fonds compens charges territoriales	300.00
65548	Autres contributions	400.00
657361	Caisse des écoles	28 800.00
657362	CCAS	3 400.00
6574	Subv fonct aux assoc et autres pers de droits privé	13 900.00
CHAP 66	Charges financières	40 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000.00
CHAP 67	Charges exceptionnelles	600.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	550.00
6745	Subventions aux personnes de droit privé	50.00
678	Autres charges exceptionnelles	0.00
CHAP 023	Virement à la section d'investissement	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
CHAP 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
6811	Dot aux amort des immo incorporelles et corporelles	20 000.00
675	Valeurs comptables des immobilisations	0.00
6761	Diff sur réalisations (positives) transf	0.00
RECETTES		1 076 300.00
ARTICLE	LIBELLE COMPTE	
CHAP 013	Atténuations de charges	25 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	25 000.00
6459	Remboursements sur charges de S.S et prévoyance	0.00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0.00
CHAP 70	Produits des services, domaine et ventes diverses	146 400.00
7023	Menus produits forestiers	0.00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	200.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	200.00
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 000.00
7062	Redevances et droits des serv à caractère culturel	500.00
70841	Aux budgets annexes, régies munic, ccas et caisse	55 000.00
70846	au GFP de rattachement	67 000.00
70876	par le GFP de rattachement	17 500.00
70878	par d'autres redevables	5 000.00
CHAP 73	Impôts et taxes	380 600.00
73111	Taxes foncières et d'habitation	302 000.00
73212	Dotation de solidarité communautaire	64 600.00
73223	Fonds de péréquation des ress com et intercom	14 000.00
7381	Taxe addit aux droits de mut ou taxe pub foncière	0.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0.00
CHAP 74	Dotations, subventions et participations	243 100.00
7411	Dotation forfaitaire	94 000.00
74121	Dotation de solidarité rurale	50 000.00
74127	Dotation nationale de péréquation	51 000.00
744	FCTVA	600.00
74712	Emplois d'avenir	0.00
74718	Autres	0.00
74748	Autres communes	1 500.00

7478	Autres organismes	0.00
7482	Compens perte taxe ad aux droits mut, taxe pub fonc	20 000.00
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	0.00
748314	Dotation unique compensations spécifiques à la TP	0.00
74832	Attribution du fonds départemental de taxe prof	15 000.00
74834	Etat-compens au titre exonérations taxes foncières	3 000.00
74835	Etat-compens au titre exonérations taxes d'habitation	5 000.00
7484	Dotation de recensement	0.00
7488	Autres attributions et participations	3 000.00
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	97 100.00
752	Revenus des immeubles	92 000.00
757	Redevances versées par fermiers et concessionnaires	300.00
758	Produits divers de gestion courante	0.00
7588	Produits divers de gestion courante	4 800.00
CHAP 76	Produits financiers	0.00
761	Produits de participations	0.00
CHAP 77	Produits exceptionnels	27 000.00
7718	Autres produits exceptionnels sur op de gestion	0.00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	0.00
775	Produites des cessions d'immobilisation	0.00
7788	Produits exceptionnels divers	27 000.00
CHAP 002	Excédent de fonctionnement reporté	157 100.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	157 100.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP 2019
DEPENSES		132 100.00
ARTICLE	LIBELLE COMPTE	
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	93 000.00
1641	Emprunts en euros	87 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
16878	Autres organismes et particuliers	4 000.00
CHAP 21	Immobilisations corporelles	9 500.00
21311	Hôtel de ville	4 000.00
21312	Bâtiments scolaires	1 000.00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 000.00
2132	Immeubles de rapport	0.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 200.00
2184	Mobilier	500.00
2188	Autres immobilisations corporelles	800.00
CHAP 23	Immobilisations en cours	29 600.00
2313	Constructions	29 600.00
CHAP 041	Opérations patrimoniales	0.00
204132	Bâtiments et installations	0.00
CHAP 001	Déficit d'investissement reporté	0.00
001	Déficit d'investissement reporté	0.00
RECETTES		132 100.00

ARTICLE	LIBELLE COMPTE	
CHAP 10	Dotations, fonds divers et réserves	36 100.00
10222	FCTVA	10 100.00
10226	Taxe d'aménagement	26 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0.00
CHAP 13	Subventions d'investissement reçues	0.00
1321	Etats et établissements nationaux	0.00
1322	Régions	0.00
1323	Départements	0.00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	2 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2000.00
CHAP 001	Excédent d'investissement reporté	74 000.00
001	Excédent d'investissement reporté	74 000.00
CHAP 021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
CHAP 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00
2802	Frais liés doc urbanisme et numérisation cadastre	1 520.00
28031	Frais d'étude	0.00
280411	Bâtiments et installations	880.00
280413	Bâtiments et installations	9 800.00
2804158	Bâtiments et installations	1 900.00
280441	Bâtiments et installations	5 900.00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0.00
2111	Terrains nus	0.00
CHAP 041	Opérations patrimoniales	0.00
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	0.00

Le budget 2019 est composé de 2 budgets.

La consolidation des deux budgets portée à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à **1 208 400 €**.

1 076 300 € pour les sections de fonctionnement

132 100 € pour les sections d'investissement.

BUDGET CONSOLIDE 2019 (€)	
FONCTIONNEMENT	1 076 300 €
INVESTISSEMENT	132 100 €
TOTAL	1 208 400 €

Pour 2019 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

Le Conseil approuve ce budget 2019 pour la commune et la valide à l'unanimité.

4 – Budget Primitif 2019 Eau et Assainissement

I.Cadre général du budget primitif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service de l'Eau et Assainissement communal.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^e janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget du service des eaux a été préparé sans augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement.

II. La section de fonctionnement

Celle-ci regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service des eaux

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	234 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 000,00
014	Atténuations de produits	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 700,00
66	Charges financières	9 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	52 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 300,00
	TOTAL DEPENSES	454 100,00

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Vente de produits finis, prestations de services,	179 100,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	242 100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 900,00
	TOTAL RECETTES	454 100,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **454 100 €**.

chapitre 011 : qui concerne les dépenses générales telles que l'achat de fournitures d'entretien et petit équipement, études pour travaux, etc. Le montant est estimé à 234 500 €.

chapitre 012 : qui constitue le remboursement d'une quote-part des frais de personnel soit un montant à hauteur de 55 000 €.

chapitre 014 : est dédié au reversement et restitutions d'impôts et taxes. Le montant pour 2019 est estimé à 30 000 €.

chapitre 65 : constitue les dépenses de gestion courante et est estimé à 6 700 €.

chapitre 66 : correspond aux intérêts de la dette à hauteur de 9 000 €.

chapitre 67 : qui comprend les charges exceptionnelles pour 3 000 €.

chapitre 023 : pour 52 600 €. Il s'agit du virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. On retrouve le montant équivalent en recettes d'investissement (chapitre 021).

Chapitre 042 : constitué des dotations aux amortissements. Le montant équivalent se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040). C'est une opération « d'ordre » pour 63 300 €.

Les recettes de fonctionnement sont budgétées à hauteur de **454 100 €**.

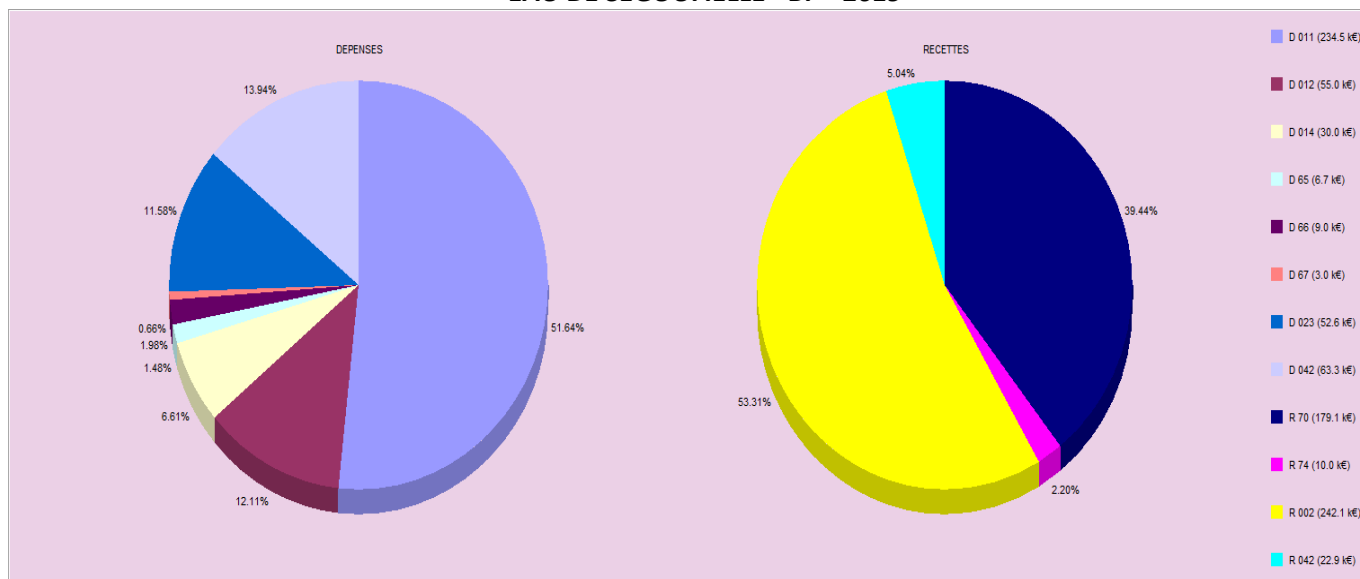
Chapitre 70 : les recettes relatives au fonctionnement des services s'élèvent à 179 100 €.

Chapitre 74 : le montant s'élève à 10 000 €. Il s'agit de subventions d'exploitation.

Chapitre 002 : il s'agit de l'excédent de fonctionnement reporté pour 242 100 €.

Chapitre 042 : concerne les subventions d'équipement pour 22 900 €.

**Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes –
EAU DE SEGOUFIELLE - BP - 2019**



III. La section d'investissement

Elle regroupe toutes les dépenses et recettes liées aux différents projets à moyen ou long terme.

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	26 000,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 100,00
23	Immobilisations en cours	230 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 900,00
	TOTAL DEPENSES	300 000,00
Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	160 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	14 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	52 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 300,00
	TOTAL RECETTES	300 000,00

Les dépenses d'investissements sont estimées à **300 000 €**.

Chapitre 16 : concerne les opérations financières constituées principalement du remboursement en capital de la dette pour un montant estimé à 26 000 €.

Chapitre 20 : correspond aux immobilisations incorporelles pour 15 000 €.

Chapitre 21 : correspond aux immobilisations corporelles pour 6 100 €.

Chapitre 23 : fait apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Le montant prévu pour 2019 est de 230 000 €.

Chapitre 040 : opération « d'ordre » pour 22 900 €.

Les recettes d'investissements s'équilibrent à hauteur de 300 000 €.

Chapitre 13 : subventions d'investissement pour 2019 estimées à 10 000 €.

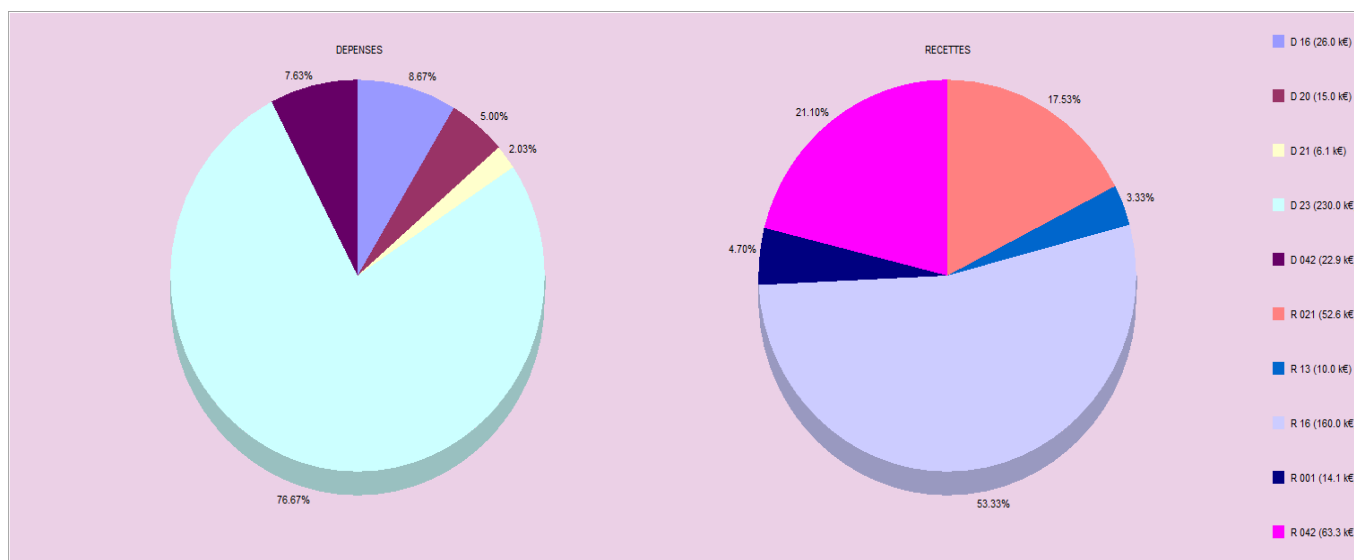
Chapitre 16 : les emprunts et dettes s'élèvent à 160 000 €

Chapitre 001 : excédent de l'investissement reporté pour 14 100 €.

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 52 600 €. On retrouve ce montant en dépenses de fonctionnement au chapitre 023.

Chapitre 040 : constitué des amortissements, on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement au chapitre 042 pour 63 300 €. Il s'agit d'une opération « d'ordre ».

**Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépenses et recettes –
EAU DE SEGOUFIELLE - BP - 2019**



SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BP 2019
DEPENSES		454 100.00
ARTICLE	LIBELLE COMPTE	
CHAP 011	Charge à caractère général	234 500.00
6061	Fourn. Non stockable (Eau, Energie, Electricité)	55 000.00
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	7 000.00
6066	carburants	2 000.00
6068	Autres matières et fournitures	1 000.00
6071	Compteurs	1 000.00
613	Locations, droits de passage et servitude	0.00
61523	Réseaux	5 000.00
61528	Autres	3 000.00
6155	sur biens mobiliers	1 000.00
6156	Maintenance	10 000.00
617	Etudes et recherches	5 000.00

618	Divers	142 000.00
623	Publicité, publications, relations publiques	2 000.00
625	Déplacements, missions et réceptions	500.00
CHAP 012	Charges de personnel et frais assimilés	55 000.00
621	Autre personnel extérieur	55 000.00
CHAP 014	Atténuations de produits	30 000.00
701249	Revers ag eau redev pollution d'origine	18 000.00
706129	Revers ag eau redev modernisation	12 000.00
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	6 700.00
6541	Créances admises en non-valeur	6 000.00
6542	Créances éteintes	600.00
658	Charges diverses de gestion courante	100.00
CHAP 66	Charges financières	9 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000.00
CHAP 67	Charges exceptionnelles	3 000.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000.00
CHAP 023	Virement à la section d'investissement	52 600.00
023	Virement à la section d'investissement	52 600.00
CHAP 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 300.00
6811	Dot aux amort des immo incorporelles et corporelles	63 300.00
RECETTES		454 100.00

ARTICLE	LIBELLE COMPTE	
CHAP 70	Produits des services, domaines et ventes directes	179 100.00
7011	Eau	60 000.00
701241	Redevances pour pollution d'origine domestique	17 200.00
704	Travaux	700.00
70611	Redevance d'assainissement collectif	90 000.00
706121	Redevance pour modernisation réseaux	11 200.00
CHAP 74	Subventions d'exploitation	10 000.00
74	Subvention d'exploitation	10 000.00
CHAP 77	Produits exceptionnels	0.00
771	Produits exceptionnels sur opérations	0.00
778	Autres produits exceptionnels	0.00
CHAP 002	Produits exceptionnels	242 100.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	242 100.00
CHAP 042	Produits exceptionnels	22 900.00
777	Quote-part des subv d'investissement transf au cpte	22 900.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		300 000.00
ARTICLE	LIBELLE COMPTE	
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	26 000.00
1641	Emprunts en euros	26 000.00
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	15 000.00
203	Frais d'études, recherches et développement	15 000.00
CHAP 21	Immobilisations corporelles	6 100.00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	5 000.00
218	Autres immobilisations corporelles	1 100.00
CHAP 23	Immobilisations corporelles	230 000.00
2315	Installation, matériel et outillage technique	230 000.00
CHAP 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 900.00
1391	Subvention d'équipement	22 900.00
RECETTES		300 000.00
ARTICLE	LIBELLE COMPTE	
CHAP 13	Subventions d'investissement treçues	10 000.00
131	Subventions d'équipement	10 000.00
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	160 000.00
1641	Emprunts en euros	160 000.00
CHAP 001	Excédent d'investissement reporté	14 100.00
001	Excédent d'investissement reporté	14 100.00
CHAP 021	Virement à la section de fonctionnement	52 600.00
021	Virement de la section de fonctionnement	52 600.00
CHAP 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 300.00
2813	Constructions	865.00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	61 305.00
28158	Agencement et aménagements du mat	655.00
2818	Autres immobilisations corporelles	475.00

Le Conseil approuve le budget 2019 du service Eau et Assainissement et le valide à l'unanimité.

5 – Refacturation personnel Mairie au Service de l'eau

Je vous rappelle que les agents municipaux (administratif et technique) gèrent le service de l'eau et de l'assainissement de la commune.

Dans ce cadre, les agents techniques sont chargés de l'entretien de la station d'épuration, des travaux de réparations sur le réseau d'eau et d'assainissement et de la relève des compteurs.

Quant aux agents administratifs, ils s'occupent de la facturation trimestrielle, des réclamations, du budget et déclarations aux services (tva, Agence de Bassin, Satèse...).

En ce qui concerne ces derniers, suite au départ de Mme Gibel, compte tenu de l'accroissement de la charge de travail, il convient d'inclure nos 2 agents du service administratif (au lieu d'1 auparavant) dans cette refacturation et de la modifier de la manière suivante :

- 35% pour les agents des services techniques (inchangé)
- 25% pour les agents 2 du service administratif (au lieu de 1 agent)

De ce fait la délibération du 15 Mars 2017 est abrogée et remplacée par cette dernière.

Le Conseil municipal approuve cette nouvelle disposition à l'unanimité.

6 – Facturation Mairie de GARAC

Je vous rappelle que nous avons accordé à une famille de la commune de GARAC de scolariser ses 2 enfants dans notre école, à condition que la Mairie accepte de verser les frais de fonctionnement qui étaient de 740.00€ par enfant. Ce qui a été fait pour cette année 2018-2019.

Cette famille nous refait la même demande pour l'année scolaire 2019-2020. Je vous propose, au vu de l'effectif prévisionnel en baisse pour l'année prochaine (157 élèves au lieu des 169 aujourd'hui), de donner une réponse favorable dans la mesure où la mairie de GARAC continue à prendre en charge les frais de fonctionnement que nous pourrions maintenir au même tarif, soit 740.00€ par enfant.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

7 – Participation voyage scolaire

Lors du dernier conseil d'école, il a été finalisé un mini séjour pour les enfants de notre école dans les Pyrénées, dans un centre de vacances à ARREAU pour être précis. Seuls les enfants de la section élémentaire sont concernés, soit environ 100 enfants. Le montant demandé à la famille est de l'ordre de 140.00€ pour 3 jours et par enfant.

Compte-tenu des aides de l'association des parents d'élèves, de la coopérative scolaire et de la participation des familles, il reste un montant de 30 euros par enfant à financer. Je vous propose, comme nous l'avons déjà fait il y a 2 ans, de prendre en charge ce montant. Nous verserions donc une subvention exceptionnelle de 3 000.00€ pour ce séjour scolaire. Il a bien été précisé au directeur de l'école qu'en contrepartie, il n'y aura pas de prise en charge par la commune pour les voyages de fin d'année scolaire, autre que les maternelles.

Le Conseil approuve cette participation à l'unanimité.

8 – Mise en non-valeur budgets commune et eau

Budget Commune

Madame ALABRO, trésorière municipale, informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches. Ainsi, elle demande l'admission en non-valeur d'un titre datant de 2014 pour un montant de 15,75 €.

ANNEE	LIBELLE	MONTANT
2014	Taxe d'enlèvement d'ordure ménagère	15,75
TOTAL		15,75

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Il est précisé que, suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Budget Eau et Assainissement

Madame ALABRO, trésorière municipale, informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches. Ainsi, elle demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2009 à 2018 pour un montant de 858,83 €.

ANNEE	LIBELLE	MONTANT
2009	Facture eau et assainissement	95,07
2010	Facture eau et assainissement	77,67
2013	Facture eau et assainissement	68,87
2014	Facture eau et assainissement	243,49
2015	Facture eau et assainissement	366,10
2016	Facture eau et assainissement	4,60
2017	Facture eau et assainissement	0,50
2018	Facture eau et assainissement	2,53
TOTAL		858,83

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Il est précisé que, suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le conseil donne un avis favorable à la mise en non-valeur de ces créances..

9 – Demandes de subventions pour la voirie

Dans le cadre de la réfection de la voirie communale, il serait souhaitable de procéder à la sécurisation et à l'aménagement du chemin de la Forge jusqu'au parking de la mairie. Nous avons passé un contrat en Septembre 2018 avec le bureau d'études LS Ingénierie pour nous aider dans cette démarche. Le montant des travaux a été estimé à 260 000.00€ HT pour lesquels nous pouvons avoir près de 50% de subvention (Etat, Région, Département). Il restera un autofinancement de 130 000.00€ que nous pourrons dégager lorsque nous aurons vendu la deuxième moitié du terrain que nous avons récupéré de M LALEU, Chemin de Côte. Car il n'est bien sûr pas question d'emprunter et mettre la commune en difficulté. Nous avons une charge financière suffisante à l'heure actuelle. Donc, dans un premier temps, nous allons envoyer les dossiers de demande de subvention. L'appel d'offres sera lancé uniquement lorsque nous aurons bouclé le financement.

Le conseil approuve cette procédure à l'unanimité.

10 – Convention prévoyance avec le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion du Gers va lancer courant 2019 une consultation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance. Il s'agit du maintien de salaire en cas d'arrêt de travail au-delà de 90 jours. Pour l'instant, il ne s'agit que de participer à cette consultation.

Suite à quoi, le Centre de Gestion nous soumettra une convention avec tarifs et garanties à laquelle nos agents pourront adhérer s'ils sont d'accord avec les conditions proposées.

Juste pour votre information, sachez que nous avons déjà mis en place ce type de contrat il y a 2 ans dans notre collectivité.

Le conseil se prononce favorablement sur cette proposition à l'unanimité.

11 – Approbation règlement eau

Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, dans le cadre du fonctionnement du service de l'eau, nous nous appuyons sur un règlement qui a été rédigé et approuvé en 1967. Bien sûr compte tenu des contraintes de notre temps il est complètement tombé en désuétude.

Ce nouveau règlement qui vous est proposé a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable de distribution conformément à l'article 57 de la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 Décembre 2006.

Il sera distribué chez tous les abonnés actuels et remis aux nouveaux lors de leur demande de branchement.

Le conseil approuve ce document à l'unanimité.

12 – Facturation des Certificats d'urbanisme

Je vous rappelle la convention de prestations de services qui nous lie avec la CCGT pour les demandes d'autorisations d'urbanisme. Dans ce cadre, cette dernière nous facture chaque année, entre autre, les certificats d'urbanisme que nous demande les notaires (25 en 2018).

Après avoir pris conseil auprès de Mme la Trésorière sur la légalité de l'opération, je vous propose de facturer un montant forfaitaire de 40.00€ par demande de CU qu'il soit de simple information ou opérationnel, en vue d'une vente ou d'un achat immobilier. Ce tarif est celui qui nous est facturé par la CCGT.

Je vous propose d'appliquer cette disposition rétroactivement au 1^{er} Janvier 2019.

Le conseil se prononce favorablement sur ce dispositif à l'unanimité.

13 – Syndicat du Val de Save – Répartition financière de l'actif

Je vous rappelle que le Syndicat du Val de Save a été dissous le 31 Aout 2017. Suite à l'année de liquidation, à la vente de la cuisine centrale et à plusieurs réunions entre les communes membres, il a été nécessaire de décider des clés de répartition de l'actif et du passif.

Une délibération a été prise le 12 Novembre 2018 qui décidait de ces clés de répartition entre les communes. Le dernier compte de gestion et compte administratif 2018 sont formalisés.

En accord avec l'ensemble des Maires et en appliquant cette disposition, il revient à la commune de SEGOUFIELLE un montant de 27 255.99€.

Le versement sera effectué par le trésorier suite au vote du dernier compte de gestion et du dernier compte administratif du Syndicat, et après arrêté Préfectoral.

Le Conseil valide ce versement de 27 255.99€ pour notre commune à l'unanimité.

14 – Service Eau et Assainissement – Créances éteintes

Monsieur le Maire informe les membres présents que le budget de l'eau et assainissement communal fait l'objet d'une créance éteinte.

Les créances éteintes sont des dettes annulées par un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, ou un effacement de dette prononcé par une décision du juge du Tribunal d'Instance lors d'une procédure de rétablissement personnel.

Les créances éteintes sont des décisions de justice définitives qui s'imposent à la collectivité comme au comptable et les poursuites pour recouvrer les sommes sont donc rendues impossibles.

La constatation des « créances éteintes » se fait sur un compte différent de celui des non-valeurs classiques à savoir le compte « 6542 – créances éteintes ».

Madame ALABRO, trésorière municipale, nous informe des procédures de surendettement (l'effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) pour un montant de **972,79 €** pour le budget de l'eau et assainissement communal.

ANNEE	LIBELLE	MONTANT
2014	Facture eau et assainissement	81,65
2015	Facture eau et assainissement	321,70
2016	Facture eau et assainissement	354,87
2017	Facture eau et assainissement	214,57
TOTAL		972,79

Il est précisé que, suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6542 « créances éteintes ».

Le Conseil se prononce favorablement sur cette disposition à l'unanimité.

